

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Mesdames et Messieurs les Elus, et distingués invités

Le Président du Conseil départemental, **Cyrille Melchior**, pris par d'autres obligations, m'a demandé de le représenter et d'adresser ses plus vifs remerciements au Président du Sénat et ses plus chaleureuses salutations à vous tous présents ce soir pour ce vernissage inédit.

Croyez que nous sommes très heureux d'être reçus et de vous accueillir au Sénat, pour cette exposition des trésors de nos collections patrimoniales qui célèbrent le poète Leconte de Lisle, en ce lieu chargé d'art et d'histoire.

A l'occasion du bicentenaire de sa naissance, le Conseil départemental a voulu non seulement honorer un enfant du pays hors du commun, mais aussi diffuser l'œuvre d'**un des poètes français les plus doués de sa génération** auprès du plus grand nombre de nos concitoyens.

Car, il faut bien réaliser qui est Monsieur Leconte de Lisle dont le patronyme rappelle à La Réunion et partout en France, notamment ici à Paris, la renommée.

Son nom, si prestigieux, orne des rues, lieux et monuments qui furent parfois inaugurés par des Présidents de La République, du Sénat et autres personnalités d'importance nationale.

Leconte de Lisle est certainement **le plus grand auteur** que notre île ait enfanté et offert à la nation.

Il est né à Saint Paul, le 22 octobre 1818, la même année de création du 32eme lycée (ou collège royal) de l'histoire de France. Le lycée, qui porte son nom depuis 1897, au sein duquel plusieurs grands réunionnais ont été formés : **Raymond Barre**, les frères **Paul et Jacques Vergès**, ou encore le défunt sénateur **Albert Ramassamy** qui s'en est allé récemment...

Leconte de Lisle passa une dizaine d'années dans son île : celles de la prime jeunesse, puis de l'adolescence et enfin les débuts de sa vie adulte. Ce qui forgea en lui un **rapport unique à la nature et aux cultures** créoles et francophones du monde tropical, à une époque où régnait encore l'esclavage.

Et ce sont, entre autres, les **horreurs d'une société esclavagiste et mercantile**, qui lui feront choisir de quitter l'île pour travailler pour des journaux et s'engager à défendre des valeurs humanistes sans équivoque.

Influençant toute une génération d'écrivains et d'artistes, dont un grand nombre de musiciens, et appartenant au mouvement des

parnassiens, il a su replacer **la poésie au sommet de l'Art**, comme le retient l'histoire consacrée à cette école poétique qu'il dirigea.

En ce sens, il était exigeant avec lui-même pour ses créations cherchant toujours dans son art le « **beau, le bon et le bien** », qui sont aussi « **le vrai** ».

Au Sénat, en ce lieu qui présente déjà toute la splendeur et la magie du patrimoine national - et on connaît l'importance de la littérature en France - le Département de La Réunion expose, parmi ses collections consacrées au poète, **le manuscrit de sa traduction de l'Odyssée**.

Ce document exceptionnel montre le rapport intime que notre île entretient avec Leconte de Lisle, notre **Homère** à nous si je puis dire. Permettez-moi de rappeler que ce texte est, avec **l'Iliade**, considéré comme la base de la littérature, devrais-je dire la base de la culture occidentale.

Et ce qui est unique avec Leconte de Lisle, c'est qu'il publie son **premier recueil de poèmes en 1852 avec 7 poèmes hindous** en introduction. Ces textes, inspirés des **Védas**, prennent leur source dans la philosophie hindoue à la base des cultures orientales.

Sa poésie, **entre orient et occident**, est finalement issue de ce mélange unique de « beauté indienne » et de « pureté grecque » qui rappellent le métissage physique et culturel unique aux Réunionnais.

Il faut savoir que suite à cette première publication, le Conseil général de la colonie lui octroya une bourse pour faire face aux besoins exigeants d'une vie parisienne en tant que poète.

Dès 1846, en effet, Leconte de Lisle avait écrit ses engagements pour « **La Justice et le Droit** » et publié des contes engagés. Malgré ses origines de « colon », il fut un **défenseur de l'abolition de l'esclavage** en 1848, dont il n'oublia jamais les affres sociétales et morales.

En cette année de 170^e anniversaire de cette abolition, pour nous Réunionnais et pour tous les ultramarins, la reconnaissance d'un des nôtres et de son art mettant en exergue un engagement pour des valeurs universelles telles que **l'égalité, la liberté, la laïcité** et, avant son heure, **l'écologie**, est une grande fierté.

Dans les opérations menées à La Réunion, l'année a commencé par la tenue d'un colloque d'universitaires sur l'école Parnassienne et une exposition à la Bibliothèque départementale qui a donc voyagé jusqu'ici.

Puis l'intervention d'artistes issus du monde des lettres, du hip hop, de la peinture, de la musique et du spectacle vivant auprès des scolaires, des séniors et du grand public, a montré combien **le langage de la poésie nourrit majestueusement toutes les pratiques et disciplines artistiques.**

Aussi, le Département a fait oeuvre de pédagogie et de soutien à la création pour un résultat significatif. Nous avons, par exemple, touché plus d'un millier d'élèves par l'édition de **livrets illustrés et l'intervention en classes de « brigades poétiques »**.

Au collège, **en musique**, des dizaines de classes ont produit des spectacles de slams d'après la poésie de notre célèbre auteur grâce à l'intervention d'un groupe d'artistes bien connus chez nous.

Une **pièce de théâtre** intitulée « Leconte de Lisle i fé tourd' lil » a été conçue et jouée à plusieurs reprises devant des centaines personnes, souvent des publics éloignés des centres d'expression culturelle, comme des EPHAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes), des maisons de retraites, ou dans des quartiers dont les bas d'immeubles sont devenus, le temps d'un spectacle, des amphithéâtres à ciel ouvert.

Des **poèmes** ont été posés aux coins des rues de l'île et distribués gratuitement, des ateliers et des conférences ont mobilisé des spécialistes et amateurs.

Des **enregistrements sonores**, des **concerts** lyriques, les Journées Européennes du Patrimoine et cette exposition que nous valorisons ce soir, ont touché des dizaines de milliers de jeunes et moins jeunes!

Enfin, le Département de La Réunion s'est enrichi, grâce à un donateur privé, d'une exceptionnelle collection de partitions musicales, de près de **9000 pages**.

On y dénombre 280 compositeurs ayant été inspirés par des textes de notre poète, pour un total de 570 œuvres ! Ce don n'aurait pu se faire sans la contribution d'un grand scientifique, le spécialiste mondial de Leconte de Lisle depuis plus de 50 ans, **Edgar Pich**, présent parmi nous ce soir et que je salue.

En conclusion, je vous dirai que Leconte de Lisle a su faire valoir le caractère unique de notre île dans ses spécificités naturelles et culturelles bien avant que l'UNESCO ne l'inscrive au patrimoine mondial !

Aussi, je tiens à remercier Messieurs **les Questeurs**, la directrice de la **Bibliothèque et Archives du Sénat**, **Mme Longuet**, et leurs équipes, sans oublier Mr Pierre-Henri AHO, Directeur de la Bibliothèque départementale, pour ce partenariat qui honore La Réunion et son patrimoine, à la fois matériel et immatériel.

Merci à vous également, chers Sénateurs de La Réunion, tout particulièrement à Mme **Nassimah Dindar**, de permettre au Département de la Réunion de rendre hommage au legs de notre grand poète à la culture réunionnaise, mais aussi à la culture française tout entière.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente soirée !